

# Force européenne en Ukraine : de quoi parle-t-on ?

Olivier Rittimann | 9 juillet 2025



Le ton était donné pendant la campagne électorale de Donald Trump : la guerre en Ukraine devait cesser, le soutien américain serait retiré, les Ukrainiens seraient forcés de négocier un accord, les Européens devaient prendre en main leur propre défense et ne plus compter sur la bonne volonté unilatérale des États-Unis. Un langage de campagne, certes, mais immédiatement confirmé par les [déclarations du vice-président Vance](#) à la Conférence de Munich sur la sécurité, [celles du secrétaire d'État à la Défense](#) Hegseth au Groupe de contact, le 12 février 2025, à Bruxelles, puis définitivement asséné lors de [l'entretien entre le président Trump et son homologue ukrainien](#), véritable exercice d'humiliation en direct.

Devant ce renversement géopolitique qui conduit les Américains à se désengager et à permettre à la Russie d'atteindre finalement ses objectifs, l'Union européenne (UE) tente bien de réagir, mais les négociations ont lieu ailleurs, en [Arabie saoudite](#). L'administration américaine place ainsi *de facto* les Européens hors-jeu, eux qui sont restés trop longtemps les passagers clandestins d'un Oncle Sam bienveillant et généreux, qui estime – à juste titre – avoir assumé trop longtemps la plus grosse partie des dépenses liées à la défense de l'Europe. Cette ère est terminée : non seulement les États-Unis vont arrêter leur soutien aux Ukrainiens, mais en plus ils pourraient [revoir leur participation à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord \(OTAN\)](#) et se lancer dans une [guerre commerciale contre l'UE](#).

Les déclarations européennes se multiplient, les sommets et réunions de toute nature se succèdent à un rythme effréné, le [couple franco-britannique semble à la manœuvre](#), orchestrant un véritable retour de Londres dans les affaires européennes. Cependant, la communication sur l'union sacrée autour de l'Ukraine, la mobilisation au profit de l'industrie de défense européenne, les [annonces de centaines de milliards d'euros pour réarmer l'Europe](#) ne peuvent dissiper les tensions internes à l'UE, [entre une Hongrie et une Slovaquie pro-russes et pro-Trump](#), une [Allemagne qui peine encore à constituer une coalition forte](#), une [Italie qui reste très atlantiste](#).

Les [dissensions](#) portent en particulier sur l'envoi d'une force européenne pour garantir une éventuelle trêve entre les belligérants, un déploiement souhaité par le président Macron et le Premier ministre britannique, Keir Starmer, mais qui [ne déclenche pas l'enthousiasme](#) parmi les pays européens, en dépit de plusieurs réunions : l'Italie et l'Allemagne ne s'engagent qu'à observer l'évolution du projet, les Pays-Bas et la Suède souhaitent un filet de sécurité américain en cas de confrontation avec les forces russes, une assurance de plus en plus improbable.

Le blocage est donc de niveau politique, mais il pourrait aussi se situer au niveau militaire, car le déploiement envisagé requerrait un effort très conséquent de la part des participants, dont on comprend que la liste est moins étoffée que ne le laissent supposer les déclarations sur la coalition de volontaires. Cet article va tenter de définir les défis que rencontrerait une telle force en fonction de sa mission, son organisation, sa composition et son commandement, dans le cas où un cessez-le-feu – un

développement qui reste très hypothétique à ce stade – devait être signé.

### Quel environnement, quelle mission ?

Bien entendu, la condition *sine qua non* d'un déploiement sous bannière européenne prévoit que les États membres réussissent à se mettre d'accord politiquement, au mieux en soutenant tous cette initiative, au pire en ne s'y opposant pas formellement. Si même cette solution *a minima* se révélait non viable, il s'agirait alors de monter une coalition autour de pays volontaires, sans toutefois bénéficier des financements communautaires. À titre de comparaison, en 2023, l'engagement français sur les marches orientales – entre la mission « LYNX » dans les pays baltes, la police du ciel, la mission « AIGLE » en Roumanie – a coûté **560 millions d'euros**, pour un effectif de seulement **2 000 militaires déployés**. Cependant, partons du principe qu'un consensus *a minima* puisse être trouvé.

**Comme l'a déclaré le président Macron**, l'envoi de troupes européennes devrait se faire après la signature d'une trêve entre la Russie et l'Ukraine, ce qui suppose aussi sinon un accord, au moins une absence de réaction russe pour la mise en place de cette force. Or, Vladimir Poutine **ne l'entend pas de cette oreille**, même si Donald Trump **prétend le contraire**. Le président russe pourrait bien davantage se satisfaire **d'une force mandatée par l'Organisation des Nations unies (ONU)**, dans laquelle pourraient figurer certains de ses alliés, à commencer par la Chine.

Admettons alors que les Européens réussissent à se mettre d'accord et décident de passer outre aux réticences russes, quelle pourrait être la mission d'une telle force de « réassurance » ? Il ne s'agirait pas d'une mission d'interposition au sens « Casques bleus » du terme, car cela signifierait devenir otage de la crise et risquer d'être manipulé par les Russes désireux de pousser leur avantage, ou les Ukrainiens cherchant à impliquer davantage les Européens. Par conséquent, un cadre ONU serait peu vraisemblable. Il s'agirait plutôt d'une force de réaction suffisamment dimensionnée, en volume de troupes comme en équipement, située en deuxième échelon, avec pour mission de dissuader une reprise des combats par les Russes. Le volet force de combat pourrait être complété par une mission d'entraînement au profit des forces ukrainiennes, mais également en arrière de la ligne des contacts. Compte tenu des réserves émises par certains États membres, une mission UE à mandat exécutif, qui implique l'usage de la force, semble également difficile à enclencher. Resterait donc la coalition de volontaires, qui auraient à décider du volet juridique, en particulier des règles d'engagement de cette force, pouvant aller jusqu'à un affrontement direct avec les forces russes en cas de viol de la trêve.

### Quel inventaire ?

Il n'existe pas de force européenne à proprement parler, une organisation qui serait en attente de directives d'engagement, les États membres conservant le contrôle de leurs forces armées (comme dans le cadre de l'OTAN d'ailleurs). Certes, en 1999, lors du sommet d'Helsinki, les États membres optent pour la **constitution d'une force de 60 000 soldats** déployables en 60 jours, mais l'idée n'est pas suivie d'actions concrètes. De 60 000 soldats, l'Union passe, en 2007, à **2 groupements tactiques** de 1 500 soldats chacun, avec un tour d'alerte de 6 mois par rotation entre les nations. Cependant, certains semestres, il n'y a aucun volontaire et, de toute façon, ils ne sont jamais employés, même en renfort de l'opération européenne « ALTHEA » en Bosnie-Herzégovine. La **boussole stratégique**, adoptée en mars 2022, prévoit une capacité de déploiement rapide de 5 000 soldats. Néanmoins, l'invasion russe la rend obsolète avant même que l'Union se penche sur les modalités pratiques de constitution d'une telle force, d'ailleurs plutôt destinée à des engagements hors zone, la défense de l'Europe étant laissée à la charge de l'OTAN.

Les seules forces dont dispose l'Union sont donc les forces nationales des États membres qui servent aussi aux missions de l'OTAN, comme les bataillons **déployés dans le cadre de la présence avancée** sur les marches orientales de l'Alliance. Le volume global de force est impressionnant, l'Union européenne et le Royaume-Uni alignant presque **1,5 million de soldats**. Les **forces les plus importantes** appartiennent à la Pologne (202 000), à la France (200 000), à l'Allemagne (181 000) et à l'Italie (165 000), l'Espagne et la Grèce comptant environ 140 000 soldats, le reste des États membres se situant largement en dessous de la barre des 50 000. Le Royaume-Uni dispose de 180 000 militaires, mais les **forces britanniques rencontrent d'énormes difficultés**, avec une capacité opérationnelle qui s'est **fortement réduite** au cours des dernières décennies, en particulier dans leur composante terrestre.

En effet, le volume n'est pas un indicateur suffisant pour déterminer l'employabilité des forces. Il s'agit aussi de mesurer leur disponibilité, autrement dit les délais sous lesquels elles peuvent être déployées, avec un matériel apte au combat et un soutien logistique adapté. La France, avec son **nouveau système d'alerte Guépard**, pourrait déployer 3 bataillons sous 5 jours et une brigade sous 10 jours (soit 6 000 à 7 000 soldats). Mais les délais varient considérablement d'un État membre à l'autre : si en France, c'est le chef d'État qui décide de l'intervention, avec un contrôle *a posteriori* par le Parlement, les forces allemandes doivent obtenir avant tout déploiement l'aval du Bundestag, un déploiement dont la Constitution interdit qu'il se fasse en dehors des cadres UE, OTAN ou ONU. Dans certains États membres, les forces ne sont pas disponibles sous court préavis et doivent être partiellement mobilisées, avec des délais de préparation pouvant monter jusqu'à 6 mois.

Enfin, le positionnement politique des différents États membres, leur **perception de la menace** et de la façon d'y répondre pèsent évidemment dans leur volonté de participer. Toutefois, l'abstention de certains pays, aux capacités chétives, n'aura pas



énormément d'impact sur la force elle-même. En revanche, la non-participation de l'Italie, de la Pologne, de l'Allemagne ou de la Finlande remettrait en question la validité du projet, la France et le Royaume-Uni ne pouvant assumer seuls cette charge.

### **De quoi la force européenne de « réassurance » aurait-elle besoin ?**

S'il s'agit effectivement de dissuader la Russie de pousser son avantage après avoir profité de la trêve pour se reconstituer, cette force devra être principalement terrestre, avec des unités blindées et mécanisées et un appui aérien conséquent, et peut-être des unités navales en mer Noire. Le président ukrainien demande une [force de 200 000 soldats](#) pour sécuriser non seulement la ligne de front, mais aussi toute la frontière avec la Russie et le Belarus, ce qui est clairement hors de portée des armées européennes. Un volume plus crédible serait [celui du corps d'armée](#), qui se déploierait en arrière de la ligne de front et participerait aussi à la sécurisation des installations stratégiques ukrainiennes. Un corps d'armée est constitué de 2 à 3 divisions, comprenant chacune 2 à 3 brigades, soit une quarantaine de bataillons (à comparer avec les 8 déployés dans le cadre de l'OTAN). On parle donc d'un effectif total de 40 000 à 50 000 soldats, sans compter les forces aériennes, navales ou les formateurs au profit de l'armée ukrainienne. Quand on a une force projetée, la pratique veut qu'une force identique se prépare à la relever. Et une fois de retour, cette dernière doit être remise en condition avant d'entrer dans un nouveau cycle de préparation : la facture sur la durée pourrait donc aller jusqu'à 150 000 soldats mobilisés pour cette mission, soit 10 % des effectifs militaires européens.

Mais un corps d'armée a aussi besoin de multiplicateurs de force, comme le renseignement, les hélicoptères d'attaque ou les feux dans la profondeur. Outre les unités de combat, il lui faut des capacités de défense sol-air contre les avions et les drones, de l'artillerie, du génie. Pour commander toutes ses unités, le corps a besoin d'un réseau fiable et interopérable, car il sera constitué d'unités venant de pays différents. Il lui faut aussi une logistique robuste, lui assurant en permanence une capacité de combat de 30 jours en munitions, en vivres, en carburant et en pièces de rechange, et s'appuyant sur un réseau de flux logistiques depuis les pays voisins (qui doivent donc être d'accord), pour un déploiement qui doit s'inscrire dans la durée, en années plutôt qu'en mois.

Enfin, cette force doit s'inscrire dans un système de commandement et de contrôle qui ne peut pas être celui de l'OTAN, puisque [les Américains s'y opposent et que les Russes verraient cela comme une provocation](#). Au niveau politico-militaire, la structure de l'Union européenne est le Comité politique et de sécurité (COPS) au niveau des ambassadeurs, le Comité militaire calqué sur celui de l'OTAN (avec souvent les mêmes représentants), secondé par l'état-major de l'UE (EMUE). En son sein, une Capacité militaire de planification et de conduite (CMPC) des opérations a été créée, mais, d'une part, ses effectifs sont très modestes (une soixantaine de personnes) et, d'autre part, la CMPC ne gère que les missions non exécutives (c'est-à-dire sans emploi de la force, comme les missions d'entraînement de type EUTM) sous les ordres du directeur général de l'EMUE.

Or, ces organes ne sont pas dimensionnés pour prendre à leur charge une mission d'une telle envergure, en Europe, avec un risque d'escalade. Jusqu'alors, [les opérations de l'Union](#) restaient cantonnées dans le bas du spectre : des opérations à dominante navale modestes, quelques déploiements en Afrique dans les années 2003-2015 et, depuis une dizaine d'années, des missions de formation. Même la mission terrestre principale, ALTHEA, est de fait [contrôlée au niveau opérationnel par la structure de commandement de l'OTAN](#), en l'occurrence SHAPE, qui fait fonction d'état-major opératif entre l'état-major de force déployé sur le terrain (où figurent des Européens, mais aussi des Turcs) et le niveau politico-militaire représenté par le CMPC et le COPS. L'existant européen va donc difficilement pouvoir se substituer au Conseil de l'Atlantique Nord, à toute la structure qui le soutient à Evere et dont la défense de l'Europe est la mission depuis sa création.

Au niveau opératif, la force ne pourra pas non plus s'appuyer sur la structure de commandement de l'OTAN (état-major stratégique de SHAPE et son commandement subordonné de Naples qui couvre l'Ukraine). Il faudra donc mettre sur pied un état-major de circonstance, du niveau opératif, comme l'Union l'a fait pour les opérations extérieures en Afrique. Le [nouvel état-major français](#) qui commande les opérations terrestres françaises en Europe pourrait être un candidat, parmi d'autres.

Au niveau tactique, cette force serait commandée par un état-major de corps d'armée, parmi ceux [certifiés par l'OTAN](#), comme le corps de réaction rapide français, basé à Lille, ou l'Allied Rapid Reaction Corps britannique, ou encore leurs homologues italien, espagnol, grec et turc. Le [Corps européen](#), ou Eurocorps, basé à Strasbourg, a lui aussi été certifié en son temps et pourrait prétendre remplir ce rôle, mais là encore la question politique ne tardera pas à se manifester, puisqu'il est multinational et que son engagement nécessitera au moins l'aval des 5 membres fondateurs que sont la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. Il n'est question ici que de l'état-major de niveau corps d'armée. Il faudra lui attribuer des unités subordonnées, de niveau division, mais aussi des éléments organiques (les *enablers* ou multiplicateurs de force) dont aucun État ne dispose de manière permanente.

\* \*

\*

En dépit des discours, le déploiement d'une force européenne en Ukraine est encore loin de pouvoir être réalisé. Il s'agit d'abord de définir un volume de forces et des capacités qu'un État membre seul ne peut réunir, et que même toute l'Union aura du mal à rassembler et à soutenir dans la durée. Ensuite, si l'obstacle de la définition de la force était surmonté, il faudrait encore



